

Mont-de-Marsan, le 3 octobre 2017

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Landes

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation  
nationale

Cabinet

Serge TAUZIET

Directeur de cabinet et de  
la communication

05 58 05 66 72  
06 27 18 37 15

Ce.dircab40@ac-bordeaux.fr

5, avenue  
Antoine Dufau  
BP 389  
40012 Mont de Marsan  
Cedex

**Objet : Concours AMOPA « Défense et Illustration de la Langue Française »**

L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), distinction du Ministère de l'Éducation nationale, premier ordre ministériel, regroupe des personnalités de tous ordres et de toutes spécialités qui s'intéressent à l'éducation et à la défense de notre langue. Aussi, propose-t-elle aux jeunes des écoles élémentaires, collèges, lycées et établissements universitaires des prix destinés à récompenser le talent dans le maniement de la langue française.

Cette année encore les productions qui seront récompensées témoignent des grands talents d'écriture de nos élèves landais.

Pour l'année scolaire 2017/ 2018 :

⇒ **Le Prix d'Expression Ecrite de la Langue Française** permet aux élèves de s'exprimer sur un thème libre proposé par les enseignants ou sur les thèmes suivants :

- **Pour les élèves de CM1 et CM2 des écoles élémentaires :**  
*Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves, à quoi ressemblerait-elle ?*
- **Pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> :**  
*Que pensez-vous de ces marins qui embarquent pour de longues semaines en solitaire. Que cherchent-ils ? Imaginez ce qu'ils peuvent ressentir. Seriez-vous tenté par ce type d'aventure.*
- **Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> :**  
*Le chemin de l'école est-il pour vous un itinéraire banal ou une occasion d'observations, de rencontres, de rêves ?*
- **Pour les élèves des classes de lycées, classes préparatoires et BTS**  
*Vous avez été témoin d'une scène d'injustice. Qu'avez-vous ressenti ? Comment avez-vous réagi ?*

⇒ **Le Prix de la Jeune Poésie :**

- **Pour les élèves des classes de collège, des classes de lycée, des classes préparatoires et de BTS.**

*Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page*

⇒ **Le Prix Maupassant de la Jeune Nouvelle :**

- **Pour les élèves des classes de collège, des classes de lycée, des classes préparatoires et de BTS.**

*Ecrire une Nouvelle de 6 pages maximum. La présentation « traitement de texte » est demandée. La définition de ce genre est celle que l'on peut trouver dans les programmes officiels.*

Vous trouverez ci-joints les règlements des concours et toutes précisions quant aux contenus et modalités.

La date limite de remise des devoirs sélectionnés est fixée au 10 février 2017 à l'attention de :

Monsieur Bernard BROQUA  
Président de la Section Départementale de l'AMOPA  
Rue Chantemerle  
40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Je vous encourage vivement à assurer la diffusion la plus large possible de ces concours, qui bénéficient du soutien du ministère de l'Education nationale, auprès de l'équipe enseignante de votre établissement.

Je soutiens pleinement cette heureuse initiative porteuse de connaissances et d'ouverture culturelle au profit de nos élèves et je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Jean-Jacques LACOMBE